

COVID-19

**Reprise des traitements électifs dans les cliniques dentaires :  
des mesures supplémentaires pour assurer la sécurité des patients et des professionnels**

**Montréal, le 20 mai 2020** – L'Ordre des dentistes du Québec se réjouit de l'annonce effectuée aujourd'hui par le ministre du Travail, Jean Boulet, et la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, qui permettra aux dentistes de recommencer à effectuer des traitements dits électifs, c'est-à-dire non urgents, dans les cliniques du Québec dès le 1<sup>er</sup> juin.

Après 10 semaines pendant lesquelles les dentistes n'ont pu traiter que les urgences dentaires en raison du confinement exigé, il est impératif de se préoccuper de la santé buccodentaire des Québécois. Ce qui était non urgent hier l'est devenu aujourd'hui, et cette reprise des traitements électifs tombe à point. Rappelons que la santé buccodentaire a des répercussions sur la santé globale et le fait de ne pas s'en occuper peut avoir des effets néfastes à court, à moyen ou à long terme.

L'Ordre tient aussi à rassurer le public quant à l'expertise importante des dentistes en ce qui a trait à l'application des normes de stérilisation et d'hygiène les plus strictes. De plus, un protocole de soins dentaires en situation de pandémie a été établi, lequel assure aux Québécois l'accès aux soins en toute sécurité, tant pour eux que pour les membres des équipes dentaires.

À ce sujet, l'Ordre veut souligner la collaboration remarquable du ministère de la Santé et des Services sociaux et des autorités de santé publique et de santé au travail, qui permettra une reprise normale des activités dans les cliniques en toute sécurité pour les patients, les dentistes et les membres de l'équipe dentaire. Cette collaboration sera de plus essentielle pour effectuer le suivi du déconfinement et pour s'adapter aux besoins pouvant survenir.

**Citation :**

« Depuis maintenant près de 10 semaines, nous avons dû limiter l'accès aux soins buccodentaires pour tous les Québécois. Bien que ces derniers aient eu accès à des soins pour traiter des urgences dentaires, ils ont très hâte de voir leurs dentistes pour poursuivre les traitements entrepris avant le début de la pandémie, obtenir des soins devenus urgents pendant le confinement ou simplement recevoir des soins préventifs pour maintenir leur santé buccodentaire. »

Guy LaFrance, président de l'Ordre des dentistes du Québec.

**À propos de l'Ordre des dentistes du Québec**

L'Ordre des dentistes du Québec regroupe plus de 5 430 dentistes. Sa mission est d'assurer la qualité des services en médecine dentaire par le respect de normes élevées de pratique et d'éthique et de promouvoir la santé buccodentaire auprès de la population du Québec.

– 30 –

**Renseignements**

André Lavoie

Directeur des affaires publiques et des communications

[andre.lavoie@odq.qc.ca](mailto:andre.lavoie@odq.qc.ca)

514 917-5198 (cellulaire) / 514 875-8511, poste 2232